

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue tenue selon la loi, à la
salle Pavillon, au 11, rue St-Isidore à Laverlochère-Angliers, le
MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023 à 19 H 46 à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Roger Bouthillette	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M ^{me} Aline Beauregard	, mairesse suppléante de Lorrainville
M. Robert Rocheleau	, maire suppléant de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M ^{me} Cathy Bruneau	, mairesse de Rémigny
M. Richard Robert	, maire de St-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de St-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénommé	, maire de St-Eugène-de-Guigues
M. Pierre Gingras	, maire de Témiscaming
M. Martin Lefebvre	, maire de Ville-Marie
M. Marc Girard	, président du Comité municipal de Laniel et représentant du territoire non organisé

SONT ABSENTS :

M. Alain Sarrazin	, maire de Duhamel-Ouest
M. Richard Gauthier	, substitut du maire de Laforce
Représentant	, de Laverlochère-Angliers
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE
DE :

La préfète M^{me} Claire Bolduc, qui déclare la réunion ouverte.

M^{me} Claire Bolduc informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au conseil. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, M^{me} Claire Bolduc ne votera pas sur les décisions tel que lui permet la loi.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement et au développement du territoire
M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M. Sami Bdiri	, greffier et trésorier adjoint
M. Éric Lepage	, commissaire industriel
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale et trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 40 à 19 h 41.

09-23-327

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 46 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :
- « Vols dans les camps de chasse » dans Affaires municipales.
- **QUE** les articles « Affaires municipales » et « Affaires nouvelles » demeurent ouverts jusqu'à la fin de la séance.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE

M^{me} Bolduc mentionne que le processus d'élaboration du budget de la MRC de Témiscamingue pour l'exercice financier 2024 est déjà amorcé. Ainsi, plusieurs réunions de travail auront lieu au cours des prochaines semaines auxquelles les membres du conseil sont invités à participer. M^{me} Bolduc salue à l'occasion le dévouement et la disponibilité des membres du conseil.

09-23-328

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AOUT 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 aout 2023 ayant été déposé sur la plateforme ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART.150)

Aucune question de l'assistance.

Orientation

CONSULTATIONS EN LIEN AVEC LE REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION

Le 6 septembre dernier, en fin de journée, une rencontre avait lieu à Rouyn-Noranda, organisée par la Société d'Habitation du Québec (SHQ), dans le cadre d'une démarche d'information dans les régions dans un contexte de possibles regroupements des offices d'habitation et d'optimisation des activités.

Une délégation du Témiscamingue formée de 8 personnes représentant le milieu municipal ou les Offices d'habitation était présente pour cette réunion.

Les participants en provenance de toute la région ont pu exprimer leurs points de vue et expliquer les particularités géographiques et sociales de la région et il est entendu que ce sont les milieux qui détermineront la suite des choses pour chacun des Offices d'Habitation. De plus, pour le Témiscamingue, il a été entendu entre les personnes présentes qu'à la suite de cette séance de la SHQ, une rencontre de discussion se tiendrait en début octobre en présence des municipalités et des OH du territoire.

Information

ENJEU PONCTUEL – DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX PROFONDES

M. Marc Girard, représentant de la MRC au sein du CA du « Complexe des eaux profondes » fait état des dernières nouvelles en lien avec l'OBNL.

09-23-329

FONDS RÉGION RURALITÉ - VOLET PROJETS SPÉCIAUX: RECOMMANDATION DU COMITÉ GAMME CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES PAR LA MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet venant répondre à la pénurie de logements observée sur le territoire, en lien avec les préoccupations territoriales en démographie et en logement;

CONSIDÉRANT que le projet a un impact sur le territoire pour une clientèle à la recherche de logements à prix abordable;

CONSIDÉRANT que le soutien du FRR est possible étant donné que le projet cadre avec un programme spécifique (Programme d'habitation abordable Québec) demandant un appui du milieu, en collaboration avec un partenaire privé;

CONSIDÉRANT que le soutien du FRR doit servir de levier au développement d'un projet, en étant conséquent avec les engagements antérieurs du fonds dans des projets similaires;

CONSIDÉRANT que l'apport financier municipal devra être substantiel étant donné les revenus et les retombées que le projet engendrera pour la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité GAMME de revoir à la baisse la demande financière initiale, sans possibilité d'augmenter cette dernière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet de construction de logements abordables, présenté par la municipalité de Lorrainville, recommandé par le comité GAMME pour le Volet Projets spéciaux du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR), représentant un investissement de 150 000\$.

09-23-330

FONDS RÉGIONS RURALITÉ : APPUI AU PROJET EN LIEN AVEC LA CONTRIBUTION AUX PROJETS LOCAUX DE VITALISATION AU TÉMISCAMINGUE DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION

CONSIDÉRANT la résolution No 05-22-227 autorisant la signature de l'entente à la vitalisation du Fonds régions ruralité à son volet 4 « vitalisation et coopération intermunicipale » entre la MRC de Témiscamingue et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 « vitalisation et coopération intermunicipale » à sa portion entente de vitalisation avec des MRC s'inscrit dans la mobilisation et la coopération des organisations municipales et des partenaires pour mieux faire face aux défis particuliers de vitalisation;

CONSIDÉRANT l'importance d'alimenter la réflexion de la vitalisation en utilisant les ressources et des moyens possibles, surtout ceux qui sont proches, dans notre milieu, par la MRC de Témiscamingue signataire de l'entente;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par les Ateliers des savoirs partagés en partenariat avec la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, laquelle a été bien accueillie par le comité en vitalisation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vitalisation formulée lors de sa réunion tenue le 14 septembre 2023, laquelle recommande au Conseil de la MRC, l'adoption du projet en lien avec la contribution aux projets locaux de vitalisation au Témiscamingue, tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **D'APPUYER** le projet en lien avec la contribution aux projets locaux de vitalisation au Témiscamingue par l'étude de projets connexes au Québec, tel que déposé.

À ce stade-ci, aucun engagement financier n'est sollicité de la part de la MRC de Témiscamingue pour cette démarche. Advenant une demande d'implication financière, le Conseil aura à entériner celle-ci, en fonction des montants disponibles au Fonds Région Ruralité - Volet Vitalisation et d'une recommandation du comité de vitalisation.

09-23-331

RAPPORT ANNUEL 2022-2023 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 - ENTENTE DE VITALISATION

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du rapport produit par l'agent en vitalisation pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **QUE** le conseil prend acte du dépôt du rapport financier annuel du Fonds Régions et ruralité (FRR)- Volet 4 - Entente de vitalisation, faisant état de l'utilisation des sommes octroyées pour la période 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

09-23-332

IMPLICATION DE LA MRC POUR LA PROCHAINE ÉDITION DU RAID AVENTURE TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT que la 2^e édition du Raid Aventure Témiscamingue a eu lieu du 7 au 10 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que pour l'édition 2023, le volet « jeunesse » a été intégré, suscitant un vif intérêt de la part des jeunes de notre territoire et dont les participants au Raid ont vécu une expérience mémorable;

CONSIDÉRANT que cet événement permet de sensibiliser la jeunesse à divers niveaux (saines habitudes de vie, persévérance, le développement d'aptitudes physiques, de l'esprit d'équipe), tout en mettant en valeur le pôle « Aventure-nature »;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC souhaite soutenir à nouveau l'organisation d'une nouvelle édition du Raid, au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT les retombées économiques locales et la visibilité internationale qu'offre cet événement pour le Témiscamingue.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé
et résolu unanimement

- **DE RÉSERVER** un montant de cent soixante-quinze mille dollars (175 000\$) au Fonds Régions Ruralité - Volet Innovation et Signature pour la tenue de la 3^e Édition du Raid Aventure Témiscamingue pour l'année 2024.

Cette implication financière permettra à l'organisation de l'événement du Raid Aventure d'attacher le budget annuel d'environ 850 000\$ pour tenir cet événement.

09-23-333

**PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT SUR LE LOGEMENT :
DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 138 DE LA LOI 69
MODIFIANT LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL**

CONSIDÉRANT que plusieurs demandes de permis de démolition ne sont pas soumises à une consultation, à l'analyse d'un comité de démolition, mais qu'il s'agit seulement de l'émission d'un permis conventionnel par l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que le gouvernement cherche des moyens de lever les entraves réglementaires dans les municipalités qui bloquent les permis et les chantiers de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Richard Robert
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** au ministre de la Culture et des Communications, monsieur Mathieu Lacombe, de modifier l'article 138 de la Loi 69 modifiant la Loi sur le patrimoine culturel, pour écourter le délai de 90 jours, lorsque son ministère a terminé l'analyse d'une demande de permis de démolition d'un bâtiment datant d'avant 1940 et qu'il n'a pas l'intention d'en bloquer l'émission.

09-23-334

ASSUJETTISSEMENT DES LOTS 3 657 546, 5 970 826, 5 970 099 ET 5 970 827 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCAMINGUE. AU DROIT DE PRÉEMPTION

CONSIDÉRANT que le règlement 227-05-2023 - Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la MRC de Témiscamingue permet à la MRC de Témiscamingue d'exercer un droit de préemption sur des immeubles d'intérêt pour fins municipales;

CONSIDÉRANT que ce droit ne peut être exercé qu'à la suite de l'inscription d'un avis d'assujettissement au droit de préemption au registre foncier.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **D'ASSUJETTIR** au droit de préemption, aux fins d'espace naturel, public et parc, les lots 3 657 546, 5 970 826, 5 970 099, 5 970 827 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscamingue.
- **QUE** soit inscrit au registre foncier un avis d'assujettissement au droit de préemption.
- **QUE** cet avis d'assujettissement soit notifié aux propriétaires des lots visés.

Information

TIRAGE AU SORT DE 6 GRANDS TERRAINS DE VILLÉGIATURE DANS LE VILLAGE DE LANIEL ET AU BOOM CAMP (TÉMISCAMINGUE)

À partir du 20 septembre 2023, 6 grands terrains de villégiature (5 000 mètres carrés en moyenne) seront offerts par tirage au sort, à la population. Ces terrains, dont la valeur marchande varie entre 22 500 \$ et 89 500 \$, sont offerts à un taux de location variant de 334 \$ à 1 709 \$ par année.

En décembre 2023, la MRC contactera les gagnants du tirage pour qu'ils choisissent leur terrain. La MRC collectera, chaque année, les loyers. Ces 6 loyers s'ajouteront aux 600 baux de villégiature déjà gérés par la MRC.

Information

RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

09-23-335

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 229-09-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°217-06-2022 RELATIF À LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES COMPOSTABLES

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'apporter des modifications au règlement n° 217-06-2022 relatif à la collecte et le transport des matières recyclables, des déchets et des matières compostables;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 30 août 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Gingras
et résolu unanimement

- **QUE** le présent règlement no 229-09-2023 soit adopté et qu'il soit statué et ordonné comme suit :

ARTICLE 1

L'article 1 du règlement n° 217-06-2022 est modifié par la suppression de la définition de collecte spéciale qui se lit comme suit : « Collecte spéciale : Collecte des matières ne pouvant être vidangées dans les bacs autorisés, déterminées par le coordonnateur du service de collecte et transport des matières recyclables, des déchets et des matières compostables de la MRC de Témiscamingue »

ARTICLE 2

L'article 7 du règlement n° 217-06-2022 est supprimé dans son intégralité.

ARTICLE 3

L'article 10 du règlement n°217-06-2022 est modifié par la suppression de son deuxième alinéa qui se lit comme suit : « Le nombre minimum et maximum de bacs et leur format, respectant l'article 9 du présent règlement, pourront être déterminés par chaque municipalité. »

ARTICLE 4

L'article 14 du règlement n°217-06-2022 est modifié comme suit:

1° par la suppression dans le troisième paragraphe du premier alinéa intitulé « Bacs de 360 litres » de : « mais au plus tôt à 17 h le jour précédant leur enlèvement. Les bacs placés en bordure de la rue doivent ensuite être enlevés au maximum 12 heures après la collecte et aucun bac roulant ne doit rester en permanence le long du trottoir ou de la bordure de la rue.

2° par la suppression du quatrième paragraphe du premier alinéa qui se lit comme suit : « Lorsque l'enlèvement des matières recyclables, des déchets et des matières compostables n'est pas effectué tel que prévu, l'occupant doit retirer les bacs avant la nuit et en aviser sa municipalité. »

3° par la suppression dans le premier paragraphe du deuxième alinéa intitulé « Bacs de 1 100 litres » de : « près de l'immeuble multilogement, de l'unité d'occupation industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI), dans le stationnement de ceux-ci ou tout autre endroit à proximité et autorisé par la municipalité. Dans le cas de secteurs de villégiature où des bacs en commun sont mis à la disposition des propriétaires par la municipalité, les bacs doivent être déposés »

4° par l'insertion à la fin du premier paragraphe du deuxième alinéa intitulé « Bacs de 1 100 litres » de ce qui suit : « ou selon entente avec le coordonnateur du service de collecte »

ARTICLE 5

L'article 15 du règlement n° 217-06-2022 est modifié par la suppression de son premier alinéa qui se lit comme suit : « Les bacs mentionnés à l'article 9 doivent être maintenus dans leur état original et en bon état de propreté et de solidité. »

ARTICLE 6

L'article 17 est modifié par la suppression du paragraphe a) de son deuxième alinéa qui se lit comme suit : « a) de déposer sans autorisation un bac sur ou devant la propriété d'autrui. »

ARTICLE 7

Le quatrième alinéa de l'article 18 du règlement n° 217-06-2022 est modifié comme suit : « Le propriétaire, inscrit au rôle de perception de la taxe foncière en vigueur, est présumé responsable de toute infraction au présent règlement constaté sur sa propriété, et ce, en fonction des infractions énumérées à l'article 17. »

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

09-23-336

AUTORISATION POUR DE NOUVEAUX BUDGETS POUR LE VIDANGE DU BASSIN DE LIXIVIAT

CONSIDÉRANT la lettre d'avertissement reçue d'Environnement Canada le 28 août 2023 à l'effet qu'il pouvait y avoir un risque de contamination pour la rivière l'Africain (rejets de substances nocives) provenant du bassin de lixiviat;

CONSIDÉRANT que la MRC doit donc prendre les mesures nécessaires pour empêcher que le bassin déborde, et ce, pour éviter une mise en accusation qui pourrait rendre la MRC passible d'une amende d'au moins 500 000 \$ et d'au plus 6 000 000 \$ pour une première infraction;

CONSIDÉRANT qu'au cours du dernier mois, des opérations de vidange du bassin ont été réalisées à la suite de la décision du Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 8 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'ALLOUER** un budget supplémentaire de 50 000 \$ pour la vidange du bassin.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Traitement du lixiviat ».

09-23-337

AUTORISATION POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME ROLL-OFF POUR LE CAMION NO 7

CONSIDÉRANT que le camion roll-off actuel a plus de 16 ans (date de 2007) et que le système roll-off est encore plus âgé;

CONSIDÉRANT qu'un camion roll-off est requis pour vider les conteneurs sur le site de l'Écocentre chaque semaine, ainsi que pour vider ceux des TNO (Béarn, Belleterre et Laniel);

CONSIDÉRANT que la benne du camion #7 devait être remplacée (date également de 2007) donc qu'il y a lieu de conserver le camion #7, mais d'y installer un système de roll-off neuf;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée auprès de l'entreprise Durabac et qu'il en coûte 66 248,87 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 8 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ACQUÉRIR** un système de roll-off pour le camion #7 auprès de l'entreprise Durabac au coût de 76 169,63 \$, taxes incluses.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Fonds d'immobilisation pour autres véhicules : pick-up, roll-off ».

Information

OCTROI DU CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DE LA STRUCTURE, LE REMPLACEMENT DE LA TOILE DU CENTRE DE TRANSFERT ET LE DÉMÉNAGEMENT DU MINI-DÔME

Aucune soumission n'ayant été déposée au cours de cet appel d'offres et pour le précédent, le point est retiré de l'ordre du jour.

Des discussions se feront avec les assurances de la MRC afin de voir les options possibles.

09-23-338

ADHÉSION AU PROGRAMME DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT la demande de la Sûreté du Québec, à savoir si la MRC de Témiscamingue souhaite renouveler sa participation au Programme des cadets pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que ce projet dote le territoire de deux nouvelles ressources en sécurité publique sous la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet génère des retombées positives, principalement auprès de la clientèle jeunesse et assure une présence policière sous le volet prévention et sensibilisation tout au cours de la saison estivale;

CONSIDÉRANT l'appréciation des municipalités et des élus pour les services offerts par les cadets dans les dernières années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **D'ADHÉRER** au Programme des cadets de la Sûreté du Québec, pour l'année 2024.
- **D'AUTORISER** le versement de la contribution financière pour un montant maximal de quinze mille dollars (15 000\$), auprès de la Sûreté du Québec, ce montant étant financé par l'enveloppe sur les redevances des ressources naturelles.

Information

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION DES ÉLUS (PLI-ÉLUS)

Madame Bolduc rappelle qu'un outil a été mis en place par la Sûreté du Québec, le Plan de Lutte à l'Intimidation des Élus « le PLI Élus ». Ce plan permet d'assurer une meilleure sécurisation des élus et des gestionnaires municipaux sur le territoire qu'elle dessert. Ce plan vise à :

- Lutter contre l'intimidation et la violence;
- Maintenir l'intégrité physique et morale des administrateurs publics (maires et gestionnaires municipaux) lors de leur prise de décision;
- Sauvegarder le principe démocratique.

Prend acte

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2022 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE ET DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Les membres du Conseil de la MRC prennent acte des états financiers 2022 de la MRC de Témiscamingue et des territoires non organisés.

09-23-339

COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES: AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN MANDAT À UNE FIRME

CONSIDÉRANT l'absence d'une ressource spécialisée en communications à la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de positionner la MRC, en matière de communications stratégiques, en lien avec les 3 grands chantiers suivants:

- Le renouvellement du Pacte fiscal;
- L'adaptation aux changements climatiques;
- Le rayonnement des trois pôles d'excellence du territoire, soient les agricultures innovantes, les énergies renouvelables et le tourisme d'Aventure-Nature.

CONSIDÉRANT que ces projets structurants pour la MRC intègrent notamment des composantes de sensibilisation, d'affaires publiques et de communications aux parties prenantes, trois créneaux pour lesquels CASACOM possède expertise et résultats démontrés;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre de services par la firme CASACOM pour un montant de 105 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** l'offre de services de la firme CASACOM pour un montant maximal de 105 000\$, taxes incluses. La dépense sera inscrite au surplus accumulé de la MRC, par l'enveloppe des Redevances sur les ressources naturelles.

09-23-340

GESTION RH - ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME POUR 2023-2024

CONSIDÉRANT qu'une démarche de réflexions et d'analyse organisationnelle a été entamée au début de l'été 2023 avec le soutien du service des ressources humaines de la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'organigramme visant une réorganisation au niveau de l'équipe des gestionnaires et l'ajout de nouvelles ressources pour 2024 a été présenté lors du dernier caucus du comité administratif;

CONSIDÉRANT que les membres du CA sont en accord avec cette proposition soumise par la directrice générale et recommandent son adoption par le Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** l'organigramme 2023-2024 du personnel de la MRC de Témiscamingue qui se décline principalement par la réaffectation de 2 personnes à l'interne et l'ajout de 3 nouveaux postes en 2024.

09-23-341

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES 2017-2023: OCTROI D'UN SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT qu'en Abitibi-Témiscamingue, le mandat de mise en œuvre régionale du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été

confié à la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT). Cette dernière, assistée par la MRC de La Vallée-de-l'Or à titre de fiduciaire du Fonds et de représentants locaux répartis dans chacun des cinq territoires de MRC de la région ont déterminé des priorités à l'échelle locale et également à l'échelle régionale;

CONSIDÉRANT que la recommandation du comité d'analyse, chapeauté par la Corporation de développement communautaire du Témiscamingue, pour le soutien financier de 4 projets qui répondent aux modalités du Fonds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Gingras
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** la recommandation du comité d'analyse et de soutenir financièrement les projets suivants:
 - Accompagnement pour aînées au Témiscamingue par la Table de concertation pour personnes âgées du Témiscamingue: 35 000\$.
 - Point de service aide alimentaire par le Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue : 22 000\$.
 - Maison de la famille en construction par la Maison de la famille au Vent du Lac: 24 045\$.
 - Accompagnateur-chauffeur par Indépendance 65: 29 280\$.

09-23-342

NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT À L'AGENCE DE LA FORÊT PRIVÉE DU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT la démission de M. Daniel Barrette, maire de la municipalité de Laverlochère-Angliers et que celui-ci agissait comme représentant du milieu municipal au sein du conseil d'administration de l'Agence de la forêt privée du Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** M. Marco Dénomme, à titre de représentant de la MRC de Témiscamingue sur le conseil d'administration de l'Agence de la forêt privée du Témiscamingue, pour un mandat se terminant en octobre 2025.

09-23-343

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DU GAMME

CONSIDÉRANT le départ du directeur de l'aménagement et du développement du territoire à la fin avril 2023;

CONSIDÉRANT que le comité GAMME suggère que le nouveau commissaire industriel se joigne au comité GAMME étant donné le réseautage qu'il effectue dans le milieu municipal, de ses connaissances des projets de développement ainsi que sa capacité d'analyse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Richard Robert
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** M. Éric Lepage, commissaire industriel, à titre de membre du comité du GAMME.

Information **BUDGET 2024 - PLANIFICATION DE LA RENCONTRE DE TRAVAIL**

À sa séance du 22 novembre 2023, le Conseil aura à adopter son budget 2024. Comme par les années passées, une rencontre de travail aura lieu un samedi pour la présentation du dossier et pour les orientations à prendre pour le prochain budget.

En début d'année, la date du 4 novembre a été ciblée pour tenir cette réunion de travail.

Information **SUIVI - COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT**

Le Conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2023 du comité administratif.

Information **AFFAIRES MUNICIPALES : VOLS DANS LES CAMPS DE CHASSE**

M. Martin Lefebvre, maire de Ville-Marie, attire l'attention des membres du conseil sur une situation particulièrement préoccupante, il s'agit de cambriolages et d'actes de vandalisme, de plus en plus nombreux, dont sont victimes les propriétaires des camps de chasse dans le secteur Est. Cette situation crée une tension de plus en plus palpable et explosive sur le territoire.

M^{me} Bolduc assure que le Comité de sécurité publique et la direction de Sûreté du Québec seront interpellés à ce sujet.

Information **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point n'est inscrit à cette section.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)**

Aucune question de l'assistance.

09-23-344 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

Il est proposé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 24 octobre 2023, à Ville-Marie.

Il est 20 h 58.

Je, Claire Bolduc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

(copie papier signée)
Claire Bolduc, préfète

(copie papier signée)
**Lyne Gironne, directrice générale-
Trésorière**

